

# HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

## « VENTES »

Locaux à usage d'habitation ou professionnel, Locaux à usage commercial ou industriel,  
Terrains à bâtir

Montant d'une transaction jusqu'à 34 000 €	Forfait de 3000 €
Montant d'une transaction au-delà de 35 000 €	10 %
Montant d'une transaction au-delà de 50 000 € et jusqu'à 70 000 €	8 %
Montant d'une transaction au-delà de 71 000 € et jusqu'à 110 000 €	7 %
Montant d'une transaction au-delà de 110 000 € et jusqu'à 300 000 €	6 %
Montant d'une transaction au-delà de 300 000 €	5 %

### ESTIMATION D'UN BIEN

- Pour une mise en vente : Offert
- Pour la valeur du patrimoine : 60 € TTC

## « LOCATION »

### honoraires maximum

(Locaux d'habitation nus soumis à la Loi du 6 juillet 1989, art. 5)

	LOCATAIRE	BAILLEUR
VISITES	50 € TTC	50 € TTC
Constitution de dossier du locataire et rédaction du bail	3.50 €uros /m <sup>2</sup> TTC	3.50 €uros /m <sup>2</sup> TTC
Etat des lieux	3 €uros /m <sup>2</sup> TTC	3 €uros /m <sup>2</sup> TTC

Les honoraires sont payés le jour de la signature du bail ou au plus tard lors de la remise des clés au locataire –  
Taux de TVA en vigueur au 01/04/2022 : 20%

Bail commercial : 8 % de 3 ans de loyer, hors taxes, pour les locataires + 750 euros pour la rédaction du bail et de l'état des lieux. A la charge du locataire.